



La France est une démocratie représentative.



La Constitution de 1958 dit que la démocratie c'est : « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

Les premières notions de démocratie apparaissent dans la Grèce antique. L'étymologie du nom vient du grec ancien : **demos** (peuple, territoire appartenant à une communauté) et **kratos** (pouvoir, autorité).

Définition

La démocratie est un régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple : **c'est le principe de souveraineté**. Il n'y a pas de distinctions dues à la naissance, la richesse ou la compétence : **c'est le principe d'égalité**. En général, le pouvoir s'exerce par l'intermédiaire de **représentants désignés lors des élections au suffrage universel**.

Les actes fondateurs de la démocratie française

Le **Serment du Jeu de paume**, prononcé le 20 juin, est à l'origine de la séparation des pouvoirs et de la souveraineté nationale.

La **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** est adoptée par l'Assemblée constituante le 26 août 1789, au début de la Révolution française.

Le rappel des faits

Pour faire face à une situation politique et financière catastrophique, le roi Louis XVI convoque les Etats Généraux (la Noblesse, le Clergé et le Tiers Etat) le 5 mai 1789 à Versailles.

Le Tiers Etat, porteur des cahiers de doléances, demande à vérifier les pouvoirs des députés. Devant le refus de la Noblesse et du Clergé, considérant qu'il

représente 96% de la nation, il se proclame Assemblée nationale le 17 juin 1789

Rejoint par les députés des ordres privilégiés, l'Assemblée nationale devient Assemblée constituante le 9 juillet 1789.

Les Etats Généraux cessent d'exister. C'est la fin de la Monarchie absolue. L'abolition des privilèges, le 4 août 1789, met fin aux inégalités de l'Ancien Régime.

Les étapes de la conquête du droit de vote

C'est le décret du 5 mars 1848 sous la 2^{ème} République, qui institue le suffrage universel masculin et le vote à bulletin secret pour les hommes âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques.

L'ordonnance du 21 avril 1944 du Gouvernement provisoire de la République française donne aux femmes le droit de vote dans les mêmes conditions que les hommes.

Les militaires des 3 armées sont électeurs au même titre que les autres citoyens depuis l'ordonnance du 17 août 1945. Ils sont éligibles sous certaines conditions.

Le président de la République V. Giscard-d'Estaing, par la loi du 5 juillet 1974, fixe la majorité civile à 18 ans. L'obtention du droit de vote passe à 18 ans.

Le suffrage universel



Le suffrage universel est la première condition d'une vie politique démocratique.

Il est l'expression de la volonté individuelle de l'électeur qui est aussi un citoyen.

Les deux scrutins de 2022

Ils auront lieu à la Salle Polyvalente.

Les élections présidentielles au suffrage universel direct les 10 et 24 avril 2022 de **8h à 19h**.

- Les élections législatives les 12 et 19 juin 2022 (577 députés sont à élire)

Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique

INFORMATIONS MUNICIPALES

Achat d'une remorque



Le Conseil Municipal a validé l'achat d'une remorque de travaux publics surbaissée de 12 tonnes pour un montant de 19 000.00€ HT aux Etablissements ROLLAND de GAËL. La reprise de l'ancien matériel est de 1 200.00 € TTC.

Un parc matériel performant permet au personnel technique de régler rapidement les problèmes liés aux orages et coulées de boue, d'intervenir sur les petites longueurs de fossés, les ponts bouchés..., et ce, tout au long de l'année.

Entretien des accotements de voirie 2021

Les travaux d'entretien des accotements de la voirie communale et des chemins ruraux ont été réalisés par l'ETA CHAUDERLIER à l'automne dernier. Le coût du fauchage des accotements et du passage de l'épareuse a été de 21 211.54 € TTC soit :

- Voirie communale : 9 012.12 HT
(57.77km*156.00€/km)
- Chemins ruraux : 10 271.10 HT
(70.35km*146.00€/km)

Curage de fossés 2021

Les travaux de curage de fossés de section trapézoïdale ont été attribués à l'Entreprise de Travaux Publics POMPEÏ. La longueur de curage effectué est de 7 904 mètres linéaires pour un montant de 9 484.80 € TTC.

Les entrées de parcelles

Nous rappelons que la longueur recommandée pour les ponts est de 9 mètres. Les matériaux (buses et graviers de calage) sont à la charge du propriétaire de la parcelle. Par contre, la pose est assurée par le personnel technique de la commune.

Inscription sur les listes électorales

Cas particuliers

Selon l'article L30 du Code électoral, par dérogation à l'article L17, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 10^{ème} jour précédant le scrutin, soit pour les Présidentielles : **du 9 au 31 mars 2022.**

Si, après la clôture des délais d'inscription,

- Vous avez fait l'objet d'une mutation (fonctionnaires, agents des administrations, militaires...)
- Vous changez de domicile pour raisons professionnelles ainsi que les membres de votre famille...
- Vous avez eu 18 ans, acquis la nationalité française ou recouvré l'exercice du droit de vote

Vous pouvez être concernés par cette dérogation.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Mairie.

Distribution des cartes électorales

Si vous êtes inscrit sur les listes électorales, vous avez dû recevoir, par voie postale, une nouvelle carte électorale.

Le Numéro National d'Electeur de 8 à 9 chiffres qui figure sur la carte est à fournir pour donner ou recevoir une procuration.

Toute erreur (adresse) ou anomalie doit être signalée à votre mairie.

Chantiers et stages à caractère éducatif

Anciennement dispositif « Argent de poche »

Les actions doivent avoir une visée citoyenne, éducative, culturelle, sociale ou environnementale.

Les activités se déroulent pendant les vacances scolaires. L'âge des bénéficiaires doit être compris entre 14 et 26 ans.

Les gratifications ne peuvent excéder 15 € par jour et par personne. Le nombre de missions est limité à 20 jours pendant la période estivale et à 10 pour les autres périodes de congés scolaires.

Les activités proposées seront définies et programmées en fonction de l'encadrement. Dans l'éventualité d'un surnombre de candidats par rapport aux missions proposées, un tirage au sort sera effectué.

Les jeunes intéressés par le dispositif peuvent retirer le dossier d'inscription à l'accueil de la Mairie ou le télécharger sur site de : mohon.fr.

Pour les vacances de printemps, la date limite de dépôt en mairie est fixée au : **Vendredi 1^{er} avril à midi.**

L'HISTOIRE D'UN VILLAGE À VOCATION AGRICOLE

Il y a cinquante ans : « Beurlu »

Ce nom ne vous dit peut-être rien, mais c'est ainsi que l'on nomme en gallo le village de Bréhélu.

Ce hameau, situé à mi-chemin entre Mohon et Saint-Malo des 3 Fontaines épouse la pente entre la départementale D8 et l'ancienne ligne de chemin de fer reliant Bodieu à Secouët, le long du Ninian.

J'ai un attachement particulier pour ce village dans lequel nous avons démarré, Olivier et moi, un élevage laitier en septembre 1975 avec des vaches de race frisonne importées de Hollande. Mes débuts dans la vie active coïncident avec les profonds changements qu'allaient vivre Mohon, la France et le monde.

Le premier choc pétrolier de 1973 marquait la fin des « 30 glorieuses ». Faire le plein de la 4L à vingt francs n'était plus possible. Rapidement, pour faire face à la hausse de l'énergie, on a commencé à isoler les constructions neuves. L'inflation galopante avec des taux d'intérêts élevés a marqué les années qui ont suivi.

A Mohon aussi, il y avait des changements. Le remembrement était en cours. L'année 1974 signe l'entrée en possession des terres, la suppression des droits de passage et la création de chemins d'accès à toutes les parcelles. Les nouveaux parcellaires allaient faciliter la vie des agriculteurs. L'installation du téléphone et de l'adduction d'eau potable, partout dans la commune, datent aussi des années 1975-1977.

A Bréhélu, la vie s'articulait autour de la route qui descendait le village et qui séparait deux rangées de constructions, certains murs en schiste, d'autres en terre. Les écuries jouxtaient encore les maisons d'habitation mais les échanges de parcelles permis par le remembrement allaient changer la donne. C'est ainsi que nous avons pu nous établir à Ker-Eole et que les GAUTIER ont construit plus tard, au sud de leur habitation, une stabulation libre sur paille, une salle de traite avec en prime, des pâturages accessibles aux laitières.

La seule route du village, empruntée au quotidien par les troupeaux et les habitants, permettait, au passage, de s'échanger quelques mots. Elle débouche sur l'ancienne ligne de chemin de fer et sur un chemin d'exploitation qui rejoint la forêt en passant sur le pont du bief et celui du Ninian.

Dans les années 60, à Bréhélu, l'activité agricole qui assurait l'autosuffisance alimentaire, allait vivre une profonde mutation grâce à la mécanisation et la modernisation des bâtiments d'élevage.



Au début de cette décennie, les ROBLOT et les DENOUAL ont construit un hangar pour stocker la paille et le foin, cimenté leur étable et fait une plate-forme à fumier avec une fosse à purin pour recueillir les jus. Par rapport aux étables entravées en terre battue, cela représentait une avancée indéniable de l'hygiène et des conditions de travail.

Les petites fermes disparaissaient et les hectares libérés étaient loués par les voisins. Dans les années 60-70, la superficie moyenne d'une exploitation avoisinait les 20 à 30 hectares. L'arrivée des premiers tracteurs de 15 à 40 CV et des trayeuses, avaient considérablement réduit la pénibilité, tant pour les hommes que pour les femmes. Plus tard, le lait sera réfrigéré à la ferme et collecté par camion-citerne. On comptait alors 15 à 25 vaches par troupeau, seule une ferme du village avait un atelier d'engraissement de porcs sur paille.

A Bréhélu, les terres étaient réservées aux cultures de céréales et de plantes sarclées tandis que les prairies situées en bordure du Ninian étaient valorisées par le bétail. Il n'y avait pas de prairies temporaires. La sécheresse mémorable de 1976 a conduit les éleveurs à revoir et à sécuriser leur système fourrager.

Dans ce village densément peuplé, jeunes et anciens, actifs et retraités, ouvriers et agriculteurs cohabitaient avec le sentiment si particulier d'appartenir à une communauté de vie où chacun trouvait sa place.

En 1975, Yannick GAUTIER était le plus jeune des 43 habitants de Bréhélu, il est aujourd'hui le plus jeune agriculteur du village. Si l'arrivée de jeunes couples permet de maintenir une vie au village, qu'en sera-t-il de l'activité agricole dans un proche avenir ?

Parce que tout évolue et que rien n'est jamais acquis, sans agriculteur, la sécurité et l'indépendance alimentaires seront-elles toujours assurées ?

Anne-Marie CLERO

INFORMATIONS DIVERSES

L'opération « Solidarité Ukraine » :

Des bénévoles de la commune, en lien avec la Municipalité, l'Association des Maires de France et la Sécurité Civile, se sont mobilisés pour récolter des produits de première nécessité pour les victimes du conflit en Ukraine. Les dons ont été déposés au centre de la Protection Civile de Saint-Avé.

Nous les remercions pour leur mobilisation ainsi que toutes les personnes qui ont répondu à l'appel.

Simple comme un coup de fil quand tout fonctionne

Or, il y a une panne importante dans un central téléphonique. En attendant l'installation de la fibre dont on nous vante l'efficacité, les abonnés de l'opérateur « Orange », privés de téléphone, attendent une réparation rapide pour retrouver au plus vite l'usage de leur téléphone fixe.

Le repas de l'ADMR du samedi 21 mai 2022 sera à emporter au prix de 13€

Vous pouvez réserver vos tickets au bureau de l'ADMR (Tél : **02 97 93 98 81** ou Port : **06 79 04 31 64**), et aussi auprès des salariés, des bénévoles et dans les commerces.

Les repas seront à récupérer à la Salle polyvalente de Mohon, le samedi 21 mai entre 11 et 13 heures

Menu : Macédoine, jambon, œuf dur, mayonnaise

Suprême de poulet, sauce champignons, gratin de pommes de terre

Fromage, Eclair au chocolat

Distribution par la poste :

Nous avons un contrat avec la poste pour la distribution du Mohonnais et du Petit Mohonnais.

Chaque mois, il y a des habitants qui ne reçoivent pas le bulletin d'information de la commune.

Nous le regrettons mais nous ne savons pas quel secteur est concerné par la non distribution.

Sachez que des exemplaires sont toujours disponibles à l'accueil de la Mairie.

Application : « Panneau Pocket » gratuite pour l'utilisateur

Nous vous invitons à télécharger l'application **PanneauPocket** sur votre téléphone, tablette ou ordinateur pour avoir, en temps réel, toutes les infos de notre Commune : les événements de la vie quotidienne, les fêtes, les travaux de voirie, les alertes météo ou les coupures de réseaux...etc

La Commune de MOHON vend du bois :

Entreposé sur le terrain des Abélias, le bois est à couper sur place et le terrain à débarrasser.

Il s'agit de hêtre à 15 € le stère et de résineux à 5 € le stère.

Pour tous renseignements, veuillez-vous adresser au secrétariat de la mairie. **Tél : 02 97 93 94 20**

Permanence Dératisation : le 8 avril 2022, Salle du Conseil Municipal

Le personnel technique va assurer une permanence de 9h30 à 11h30 pour la distribution de produit rodenticide. Apportez vos contenants.

Le FDGDON organise des formations à la lutte contre les taupes :

Elles sont organisées au printemps et à l'automne en fonction du nombre d'inscriptions et se déroulent sur une demi-journée. Les personnes inscrites sont prévenues par courrier du lieu de formation 15 jours avant la date.

S'adresser au FDGDON Morbihan : Tél : 02 97 69 28 70 / Email : accueil@fdgdon56.fr